



Pacs ou mariage ? et comment trouver un avocat

Par **kalsani**, le **14/02/2014** à **03:25**

Ma situation :

Arriver en 2004 pour étude

- 2011 fin du dernier titre de séjour étudiant, et aussi année de mon master 2

Je ne me suis jamais présenté à la préfecture (loi guéant) j'avais peur de m'y rendre.

Je suis avec ma copine française depuis 2008, ont étaient tous les deux étudiants et ne vivons pas ensemble. Elle est plus jeune que moi, après son master l'an dernier, elle trouve un emploi et prend un logement. Depuis mai 2013 nous vivons ensemble. Sinon nous avons des preuves (photo et personnes pouvant attestées que notre couple date belle et bien de 2008 ,le 14 février plus précisément .

- je ne sais pas si je suis sur le coup d'un OQTF vu que je n'ai pas été à la préfecture pour solliciter un renouvellement.

- le pacs ou le mariage ? je ne sais pas vraiment le quel choisir, perso je n'ai même pas de quoi payer les bagues de mariage (et c'est pas une blague cela me rend plutôt triste).

- je vous remercie d'avance pour votre réponse, il faut bien que je travaille, l'entretien ça suffit !!!

- quelques soit vos conseils qui me permettront surement de faire un grand pas en avant, je pense qu'il serait important d'avoir les cordonnés d'un avocat fiable pas cher !!

- toutes les idées sont les biens venues !!!

- c'est avec un cœur plein de joie et de peur que je me suis rendu au restaurant pour fêter notre

6 ième anniversaire.

Cordialement !!